

Lettre Mensuelle



PREVENTION : RACKET ET VIOLENCE

QU'EST CE QUE LE RACKET ?

Dans ton école ou ailleurs, si quelqu'un veut te prendre quelque chose qui t'appartient contre ta volonté, en te faisant peur, en utilisant la force physique, la menace ou l'intimidation...

C'EST DU RACKET !



PARLER EST LE PREMIER PAS VERS LA FIN DU CALVAIRE

IL FAUT AGIR VITE POUR FAIRE CESSER LE PROBLEME - IL FAUT BRISER LA LOI DU SILENCE

Ce délit est puni par la loi ; l'agresseur (même s'il a moins de 18 ans) peut être jugé et condamné à une forte amende et une peine de prison.

Tu es victime du racket...

Parles-en autour de toi, à tes parents, à tes professeurs, à tes copains et aux policiers.



Accompagné de ta mère ou de ton père, tu permettras aux policiers, par ton témoignage, d'agir vite pour faire cesser le problème !

S'il y a crainte de représailles, la loi autorise les victimes qui portent plainte à se domicilier au commissariat.

C'est le rôle des adultes (parents, enseignants, policiers...) de **rappeler tout cela**. Si un jeune n'a pas su se défendre contre une première tentative de racket, s'il laisse cette violence s'installer, il ne peut plus mettre fin à cette souffrance sans l'aide des adultes.

Il importe également de **signaler ces faits au chef d'établissement lorsque le racket a été commis à l'école ou dans ses alentours**.

Une fois informé, le chef d'établissement avertira les autorités judiciaires des faits délictueux dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il se doit également de prévenir les autorités académiques.

Sources : <http://www.fcpe.asso.fr/>
<http://www.jeunesviolencesecoute.fr>
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/prevention/article/racket.htm>

